

## CHAPITRE IV

Monseigneur Flaget, évêque de Bardstown, à St. Laurent. — Oeuvre des sourds-muets. — Les Pères de la Compagnie recommencent à faire des vœux annuels. — Frères du St. Esprit et de St. Gabriel.

Les visites domiciliaires, dont nous venons de parler, furent suivies à quelque temps de là, d'une visite autrement agréable: ce fut celle de Monseigneur Flaget, évêque de Bardstown, en Amérique. Ce saint prélat désirait avoir dans son diocèse des Filles de la Sagesse, pour diriger un établissement de sourdes-muettes. Ce projet ne pouvait manquer de sourire au Père Deshayes, qui s'intéressait à l'oeuvre des sourds-muets, d'une façon toute particulière; cependant il ne put le réaliser. On se contenta de donner des leçons à une nièce du vénérable évêque, afin qu'elle pût elle-même fonder, en Amérique, un établissement de sourdes-muettes.

Pendant les quelques semaines du mois d'octobre 1835, que Monseigneur Flaget passa à St. Laurent, il édifia tout le monde par sa grande et aimable piété. Il se montra un véritable ami des Pères de la Compagnie de Marie, qui conçurent pour lui un profond respect et une affection sincère. Il se trouva, à St. Laurent, en même temps que Monseigneur Boyer, qui venait célébrer, avec les missionnaires, l'anniversaire de son sacre. L'évêque de Luçon céda tous les honneurs à l'évêque de Bardstown. Rien d'intéressant, de tendre, de gracieux et de pieux comme les lettres, que Monseigneur Flaget écrivit, après son départ.

Le 16 novembre, il écrivait de Nantes à la supérieure générale de la Sagesse. "Madame, lorsque votre lettre est arrivée à l'évêché de Nantes, j'étais au séminaire de cette ville, pour m'y préparer à célébrer, le lendemain, jour de

st. Charles, 1<sup>er</sup> anniversaire de mon sacre, qui eut lieu à tel jour, en 1810, et, dimanche dernier, octave des Saints, je célébrai le jour de ma naissance, qui eut lieu en 1763; ce qui me donne un total bien net de 72 ans, dont 43 ont été employés dans les missions de l'Amérique, 18 comme prêtre et 25 comme évêque. O mon Dieu! quelle longue carrière ai-je parcourue! Quelles scènes, inouïes jusqu'alors, n'ont pas eu lieu, sur notre globe, pendant tout ce temps-là! Comme elles étaient marquées au coin de l'impiété, de l'immoralité et d'une fureur infernale! Comme elles étaient toujours suivies de haine, de sang et de carnage! O mon Dieu! les cheveux me dressent sur la tête, lorsque le tableau de toutes ces horreurs se présente à mon imagination. Oui, il s'est passé plus d'événements désastreux, pendant ces 72 ans, que pendant les dix siècles, qui les ont précédés.

"Oh! que ma vie a été longue! Mais a-t-elle été sainte? voilà le point inquiétant, car l'on n'est pas saint, parce que l'on a beaucoup couru et beaucoup travaillé, ou parceque, de tous côtés, on vous donne le beau nom de <sup>vrai</sup> missionnaire, d'homme apostolique; mais seulement lorsque l'on fait de des choses saintes, et qu'on les fait uniquement pour la gloire de Dieu!"

Dans cette même lettre, au sujet de sa nièce non encore arrivée à St. Laurent, il ajoutait: "Si elle peut obtenir le consentement de sa mère, j'aurai l'indicible plaisir de voir encore le petit paradis terrestre de St. Laurent, non pas assurément pour me mesurer de nouveau avec les Pères missionnaires et les Dames de la Sagesse, en fait d'urbanité, de politesse, d'ambabilité, de générosité, etc, etc, etc, .... Oh! la partie est trop forte pour un pauvre Auvergnat, qui a passé la plus grande partie de sa vie

dans les forêts. Ce sera bien assez pour moi de  
 pouvoir saisir le bon esprit de ces deux commu-  
 nautés, de les admirer et surtout de les imiter. »  
 Ce vénérable évêque si humble, si reconnaissant,  
 si délicat, si saint, terminait sa lettre en con-  
 jurant les Pères et les Soeurs de prier pour le  
pauvre évêque des bois.

Au commencement de l'hiver 1836, Monsei-  
 gneur Flaget était aux pieds de Grégoire XVI,  
 pour traiter des intérêts de son diocèse. Il re-  
 çut à Rome trois ou quatre lettres de St. Laurent.  
 Il apprit que sa nièce, avant d'aller s'instrui-  
 re à la Chartreuse, avait séjourné à la Maison-  
 Mère de la Sagesse, et qu'elle y avait reçu, à  
 son tour, le plus bienveillant accueil. Il ap-  
 prit aussi que le Père Deshayes lui avait ad-  
 joint une nouvelle compagne et qu'on avait  
 envoyé, à la Chartreuse, la Soeur la plus expé-  
 rimentée dans l'éducation des sourdes-muettes.

Plein de reconnaissance pour tant de bienfaits, l'Evêque de Bardstown écrivait à la supérieure générale, en date du 24 novembre 1836:

~~Voici~~ "J'ai reçu, presque en même temps, trois ou quatre lettres de St. Laurent, qui ont fait travailler ma tête et mon coeur de telle manière que je ne sais, en toute vérité, ni à qui écrire, ni par où commencer, et encore moins par où finir. Dans cette difficile, mais bien douce position, je vais, Madame, vous dire bonnement et simplement ce qui me viendra à l'esprit, et vous voudrez bien être mon interprète, avec plein pouvoir pour paraphraser, auprès du bien bon et bien cher Père Deshayes, de Mesdames, vos Soeurs et de ma nièce Eulalie.

"Cette dernière bénit le Ciel d'avoir vu la communauté de St. Laurent, et d'y avoir passé plusieurs semaines. Jamais, dit-elle, je n'oublierai les exemples dont j'ai été témoin, et mon

coeur, jusqu'au dernier soupir, aimera et chérira les Dames de la Sagesse, qui m'ont comblée d'amitié et m'ont traitée comme leur fille unique, en me donnant en même temps l'exemple de toutes les vertus. Oh! mon cher oncle, ajoutez-elle, que je vous ai d'obligation de m'avoir introduite dans une communauté si régulière, si industrieuse et si édifiante! Tels sont, à peu près les termes dont s'est servi ma chère Eulalie; et quoiqu'elle ne m'ait rien appris de nouveau, j'ai été cependant très content que son expérience, au milieu de vous, ait eu le même résultat que la mienne.

"Le bon Monsieur Deshayes fait tout au monde pour me faire oublier toutes les bontés qu'il eut pour moi, tout le temps que j'ai eu le bonheur de passer à St. Laurent; car selon lui, ce n'est pas assez que ma nièce et Mademoiselle Bernier soient bien instruites dans l'art d'en-

seigner les sourds-muets, il en joint une troisième pour la même fin; encore, dit-il, pour faire un établissement de ce genre, solide et durable, il en faut au moins quatre. Je sens parfaitement le prix de toutes ces faveurs; votre charité et celle de Monsieur Deshayes, accompagnées de tant de délicatesse, me remplissent d'admiration. Mais, mon Dieu! comment voulez-vous qu'un pauvre évêque, qui a passé la plus grande partie de sa vie dans les bois, puisse, je ne dis pas rendre la pareille, mais trouver des termes pour exprimer tout ce qui se passe dans son coeur? Je laisse donc à Dieu le soin de faire honneur à mes énormes dettes à votre égard, et je le prierai et le ferai prier avec tant de ferveur et de persévérance, que j'espère que je ne mourrai pas insolvable. J'ai tout lieu de croire que le bienheureux personnage, votre fondateur et Père, (le Vénérable de Montfort)

est celui qui, du haut du ciel, vous apprend à tous à dire et à faire ce qu'il a dit et fait lui-même, lorsqu'il était sur la terre. Je l'en remercie de tout mon coeur, et pour lui en témoigner ma reconnaissance, je vais m'occuper, d'après les désirs de Monsieur Deshayes, du procès de sa béatification."

La béatification du vénérable de Montfort avait été vivement recommandée à Monseigneur Flaget, qui présenta au Souverain Pontife une supplique écrite en son nom. Le Pape la signa aussitôt pour être remise au Référendaire, Son Eminence le cardinal Pédichini. A son retour de Rome, et suivant l'avis du Souverain Pontife lui-même, Monseigneur Flaget parcourut plusieurs villes de France, afin de recueillir quelques secours pour son diocèse, puis il repartit pour l'Amérique, après avoir annoncé son départ au Père Deshayes, dans une lettre toute pleine de

sentiments d'affection et de reconnaissance.

Le 10 janvier 1840, le saint prélat écrivait de Bardstown, au supérieur général des communautés de St-Laurent, qu'il appelait son "bien cher et vénérable ami". Après lui avoir raconté la réception enthousiaste dont il avait été l'objet, après avoir dit que l'établissement des sourds-muets avait été annoncé dans les gazettes catholiques, et lui avoir de nouveau témoigné sa reconnaissance, il lui demandait quatre Frères pour des écoles de parlants, deux autres pour compléter l'oeuvre des sourds-muets, et un missionnaire pour confesser les sourds-muets et diriger les Frères. Cette petite colonie aurait été logée dans une solide et vaste maison, située à une lieue de la résidence épiscopale, et à laquelle était annexé un terrain de quatre cents arpents. Rien n'eût manqué à personne, en santé comme en maladie. On aurait pro-

curé à tous les moyens de bien apprendre l'anglais, et lorsque les nouveaux maîtres auraient été capables d'enseigner, on aurait publié un prospectus, avec une presque certitude de succès.

Le Révérend Père se hâta d'envoyer une réponse au pieux et zélé prélat; il lui disait, entre autres choses, que plus il réfléchissait à son projet, plus il se sentait porté à le second; qu'ayant trouvé des jeunes gens bien intéressants, il se proposait d'en choisir plusieurs pour leur faire apprendre l'anglais et les former en même temps à l'art d'instruire les sourds-muets. "Par ce moyen, ajouta-t-il, votre pieuse entreprise pourrait marcher plus promptement, et vous pourriez avoir la consolation de voir votre bonne oeuvre consolidée."

Ici finit cette intéressante correspondance, et nous en ignorons la cause. Les grandes occupations du prélat l'auront empêché peut-

être de répondre assez tôt; ou peut-être n'aurait-il pas reçu cette dernière lettre. D'autre part, l'âge du Père Deshayes, dont la carrière touchait alors à son terme, ne lui aurait pas permis de donner suite à ses grands projets.

Si ce digne supérieur ne put envoyer les Frères de St. Gabriel et les Filles de la Sagesse fonder en Amérique des établissements de sourds-muets et de sourdes-muettes, il eut la gloire de doter sa patrie de plusieurs établissements de ce genre. Déjà, depuis longtemps, l'établissement de la Chartreuse d'Auray fonctionnait à merveille. En 1833, une autre école de sourdes-muettes avait été fondée à Poitiers, d'où elle fut transférée à Larnay, en 1847. Pour compléter l'œuvre dans le département de la Vienne, le Père Deshayes établit, à Loudun, en 1838, une école pour les sourds-muets; cette institution fut transférée à Poitiers, après les

vacances de 1856. Orléans, Lille et Soissons devaient avoir aussi leurs établissements placés sous la direction des Frères de St. Gabriel et des Filles de la Sagesse. En 1836, après deux essais infructueux, on fondait, à Orléans, une école pour les sourdes-muettes, et, trois ans plus tard, une autre école pour les sourds-muets. C'est en 1839 et en 1840 que les Frères de St. Gabriel et les Filles de la Sagesse furent envoyés à Lille et à Soissons, pour commencer des établissements de ce genre. Ce n'est que plus tard qu'ils furent envoyés, à Toulouse, dans le même but. Nous avons <sup>eu</sup> occasion de parler plus longuement de ces établissements dans l'« Histoire de la Congrégation de la Sagesse ».

Le développement de l'oeuvre des sourds-muets fut l'une des plus grandes consolations que le Père Deshayes ait goûtées. Pour la fondation, le développement et le soutien des œu-

vres, il fallait des ressources; mais rien n'était capable d'arrêter ou d'inquiéter un saint prêtre, qui avait mis sa confiance dans la Providence, et auquel la Providence n'avait jamais fait défaut. Il n'aimait pas même qu'on émit de doute à cet égard. En voici une preuve. Pour établir les sourds-muets, à Orléans, il fallait acheter une maison, située près de l'église St. Laurent, et, pour la payer, il était nécessaire d'emprunter dix mille francs. Il fallait, en outre, meubler les appartements, nourrir et entretenir les élèves pauvres, procurer des maîtres et on n'avait pas une obole. A la vue de cette détresse, le Père Deshayes dit: "Pour cette fois, si cet établissement ne prospère pas, je ne m'en mêle plus." Le digne prêtre avait alors 72 ans. Accoutumé, de longue main, à fonder des maisons avec les seules ressources de la Providence, il regardait une entreprise comme d'autant plus assu-

rée qu'elle demandait plus de confiance en Dieu. Un des missionnaires, qui voyageait alors avec lui, s'avisa <sup>de</sup> poser cette question : "Mon cher Père, nous allons ouvrir une école, à Orléans, pour les sourds-muets, mais qui est-ce qui nous nourrira?" A cette demande son coeur se ~~traversa~~, et il répondit avec émotion: "Me prenez-vous pour un enfant? S'il fallait s'arrêter à de pareilles difficultés, que pourrait-on entreprendre? Puisque vous me tenez ce langage, je ne vous parlerai plus de cette affaire." La leçon eut son effet. Le lendemain, le missionnaire lui dit avec assurance: "Eh bien! mon père, nous nourrirons qui voudra, commençons toujours. — A la bonne <sup>beure</sup>, répondit-il, aujourd'hui vous êtes raisonnable, nous allons causer." La divine Providence vint au secours de l'établissement d'Orléans, comme de tous les autres.

Au milieu de ~~toutes~~ ses occupations ex-

térieures, et malgré ses nombreux voyages, le Révérend Père Deshayes ne négligeait rien de ce qui pouvait contribuer à maintenir et à développer, dans ses congrégations, le véritable esprit de Montfort.

Les voeux religieux avaient été supprimés par la Révolution: Les Missionnaires, entrés dans la Compagnie de Marie depuis cette époque, ~~existait pas sans par des voeux~~ n'avaient d'autres liens que la vie commune. La pensée du Père Deshayes, dès le début de son généralat, était de faire revivre ce point essentiel de la Règle du Bienheureux de Montfort, qui comporte les trois voeux de religion. Il crut le moment venu d'exécuter ce dessein et, le 5 février 1835, le vénéré supérieur émit ses voeux et reçut ceux de ses confrères, Pères et Frères coadjuteurs. Les voeux furent d'abord annuels et l'on ne recommença à émettre des voeux per-

pétuels qu'après l'approbation de l'Institut. Quelques-uns des missionnaires, affiliés à la congrégation, alors que les vœux n'étaient plus en vigueur, préférèrent se retirer, par principe de conscience, mais ce fut pour les autres une joie que ce retour à la vie religieuse. En <sup>la perfection de</sup> rendant <sup>la Compagnie de Marie</sup> à son institution première, le Père Deshayes <sup>en</sup> a été incontestablement le second fondateur de la Compagnie de Marie.

Tout en gouvernant ses deux congrégations, le Révérend Père Deshayes trouvait encore le temps d'établir de nouvelles œuvres. Etant curé d'Auray, il avait fondé une société de Frères enseignants ; de son côté, le vénérable Jean-Marie de la Mennais, en avait fondé une semblable à St. Briec. Poursuivant le même but, les fondateurs s'entendirent bientôt pour fonder en une seule leurs deux œuvres : telle fut l'origine des Frères de l'Instruction Chrétienne

de Floérmel. Devenu supérieur de St. Laurent, le Père Deshayes songea à procurer, aux pays vendéens, les mêmes avantages que ses Frères donnaient à la Bretagne. Dans ce dessein, il emmena avec lui, d'Auray à St. Laurent, six Frères et quatre novices, deux au mois de mars 1821 et les huit autres à la fin de mai suivant. Ces dix sujets sont les premiers Frères de St. Gabriel, une des nombreuses fondations du Père Deshayes, que le Seigneur a bénie.

Les dix sujets, venus d'Auray, furent reçus et logés dans la maison dite du Saint-Esprit: c'était celle des Missionnaires, dont le Père Deshayes était supérieur. Le local y était ample, le personnel ayant été décimé par la Révolution: les Pères, nous l'avons dit, se trouvaient réduits à sept et leurs Frères coadjuteurs au nombre de quatre. Les Frères bre-

tons ,et ceux qui ne tardèrent pas à se joindre à eux ,demeurèrent, sous ce toit, pendant 14 ans, de 1821 à 1835. Les nouveaux-venus vivaient avec les Frères convers de la Compagnie de Marie, et, moyennant certaines concessions, de part et d'autre, tous suivaient les mêmes exercices; toutefois, ces deux catégories bien distinctes, ne formèrent jamais une seule et même congrégation; il n'y eut jamais entr'elles fusion proprement dite: les Frères, fondés et amenés par l'ancien curé d'Auray, étaient simplement hébergés, à titre provisoire, en attendant que le Père Deshayes pût leur procurer une organisation et un logement définitifs.

Les Frères de St. Gabriel se sont prévalu de cette hospitalité pour avancer qu'à un moment donné ils ne faisaient qu'un avec les Frères fondés par le Bienheureux de Montfort. Le Père Deshayes eut-il jamais l'intention de fu-

sionner ses Frères enseignants avec les Frères coadjuteurs de la Compagnie de Marie? S'il l'eut, ce qu'on ne saurait prouver, ce n'est pas à ce parti qu'il s'arrêta. Il acquit bientôt de ses deniers, une propriété pour ses Frères de l'Instruction, mettant fin à une cohabitation généreuse, sans doute, mais qui n'allait pas sans inconvenient et dont, de part et d'autre, on désirait le terme.

Tout prouve que les Frères amenés d'Auray par le Père Deshayes ont toujours été distincts des Frères du Bienheureux de Montfort. Les uns étaient appelés Frères du St. Esprit ou de la Compagnie de Marie, tandis que les autres étaient dénommés "Frères de l'Instruction chrétienne", en y ajoutant parfois le nom de leur résidence. Ils étaient enterrés au cimetière commun, mais, dans les actes de décès, les Frères de la Compagnie de Marie sont dé-

signés sous le seul nom de Frères, tandis que pour ceux de St. Gabriel, on signale qu'ils appartenaient à la "Congrégation des Frères de l'Instruction chrétienne." Les Frères de l'Instruction avaient des vœux et en émettaient après leur noviciat, soit depuis 1822, tandis que, pour les Frères coadjuteurs, les vœux suspendus depuis la Révolution, ne furent repris qu'en 1835. Par une convention, entre le Père Deshayes et la Mère Calixte, supérieure générale de la Sagesse, les Frères de l'Instruction pendant leur séjour chez les Missionnaires, devaient se fournir de vêtements et payer aux Soeurs 200 francs, par an, pour mobilier, nourriture, etc., tandis qu'il n'y eut jamais aucune stipulation de ce genre concernant les Frères de la Compagnie de Marie. Ces faits prouvent que les nouveaux Frères demeuraient distincts des anciens Frères de St. Laurent, même lorsqu'à

raison des circonstances les uns et les autres vivaient temporairement sous le même toit .

Les témoignages contemporains les plus irrécusables aboutissent tous à la même conclusion .

Au moment de mettre ses Frères à leur ménage, le Père Deshayes adresse, au ministre de l'Instruction publique, une demande de secours: "Jusqu'à présent, y expose-t-il, nos Frères ont été sans maison, sans mobilier quelconque, n'existant qu'à l'aide d'une très modique pension, que je payais aux Filles de la Sagesse, qui leur fournissaient le plus strict nécessaire. Tant qu'ils n'ont été qu'un petit nombre, cet état de choses a pu passer; mais ils prennent chaque jour de l'accroissement, et maintenant, il n'est plus possible qu'ils restent dans cette position. J'ai cru devoir aviser aux moyens de leur procurer un local."

Le Père Deshayes écrivait, en 1835, à Monsieur Fréry, chef de Division au ministère des Cultes: "En quittant la Bretagne pour venir à St. Laurent, je pris avec moi six Frères pour former le noyau d'une Congrégation pour porter l'instruction dans les départements qui nous avoisinent." Il écrivait à son Procureur à Rome: "En quittant la Bretagne pour venir à St. Laurent, il me vint à la pensée qu'une congrégation de ce genre pourrait également faire du bien dans la Vendée et les environs, où l'on professe les mêmes principes religieux. C'est pourquoi avec quelques Frères de Bretagne que j'avais amenés, j'en formai une autre sur le même modèle." Le Père Deshayes écrit encore dans le même sens: La Divine Providence "en me plaçant, malgré mon indignité, à la tête des Congrégations de Monsieur de Montfort, m'inspira la pensée qu'une oeuvre, qui obtenait en Bretagne une approbation royale qui donnait à chacune

tant et de si grands succès, ne manquerait pas d'en avoir d'aussi avantageux dans un pays, où l'on professait les mêmes principes d'attachement à la religion et au roi. En conséquence, j'ai formé le projet d'établir une société de Frères, qui porteront le nom de Frères de St. Gabriel. Leur Règle sera, dans le sens et l'esprit, celle des Ecoles chrétiennes."

Le Vénérable Jean-Marie de la Mennais, bien placé pour être au courant des faits, ne parle pas autrement que le Père Deshayes. Ecrivant à Monseigneur Jacquemet, évêque de Nantes, il s'exprime ainsi: Lorsque Monsieur Deshayes, mon vénérable ami, quitta Auray pour aller à St. Laurent, il emmena dix Frères pour former le noyau d'une congrégation nouvelle, distincte de celle que nous gouvernions ensemble. Mais, afin d'éviter qu'il y eut, par la suite, rivalité entr'elles, nous sollicitâmes de concert et nous obtînmes une ordonnance royale qui donnait à chacune

une circonscription particulière. De plus, il fut convenu entre nous qu'aucun Frère de Ploërmel ne serait placé sur la rive gauche de la Loire.

*Ces témoignages sont formels;* nous pourrions les multiplier; ~~ces témoignages sont formels~~ tous, sans exception, concordent et conspirent à démontrer que les Frères du Bienheureux de Montfort et les Frères de St. Gabriel ont, de tout temps, formé deux familles absolument distinctes. Entendons encore, Monseigneur Soyer, évêque de Luçon: il demandait au Père Deshayes de retoucher la Règle, en particulier dit-il, "pour bien déterminer les rapports des Frères avec les Missionnaires et le Supérieur général, de manière que celui-ci, n'ayant que la direction de cette troisième société, ait plus de temps à consacrer au double Institut fondé par le Père de Montfort."

Les Frères de St Gabriel, issus des Frères

de Floërmel, sont donc une fondation du Père Deshayes: de lui, et non du Père de Montfort, leur viennent leur nom, leur but, leur Règle. Il les appela "Frères de l'Instruction chrétienne", auquel on ajouta avec son assentiment, le nom de son patron, St. Gabriel. Du Père Deshayes, les Frères tiennent leur but, qui est l'enseignement, oeuvre que le Bienheureux de Montfort, dans sa Règle manuscrite (nos. 4 et 9) interdit expressément à sa congrégation d'hommes. Transplantés en Vendée, les Frères de Bretagne conservèrent la Règle d'Auray: elle est foncièrement la même que celle de Floërmel, sur 70 points, 51 étant reproduits presque textuellement. On se demande ce qu'il peut manquer au Père Deshayes pour lui assurer le titre de fondateur: à lui remontent les premiers sujets, leur nom, leur but, leur Règle. Aussi bien, de son vivant et un demi siècle après sa mort, soit de 1821 à 1888, le Père Deshayes a été regardé par tous comme l'unique

Père et fondateur de l'Institut de St. Gabriel. Telle a été, durant ce temps, la persuasion générale des Frères eux-mêmes, manifestée par tous leurs documents officiels sans exception, Règle, statuts, actes capitulaires, lettres, circulaires, livres, images, etc. Ainsi, en tête de leur Règle, imprimée en 1874 et demeurée en vigueur jusqu'en 1888, on lit: "Préface du fondateur, le vénéré Père Deshayes." On pourrait citer une cinquantaine de textes aussi affirmatifs, émanant des autorités de St. Gabriel. Ce n'est que vers la béatification du Père de Montfort que les Frères, tablant sur leurs relations avec les congrégations du nouveau Bienheureux, voulurent s'en faire un titre de filiation.

C'était un changement de front. Il est intéressant de confronter les circulaires du Très Cher Frère Hubert, Supérieur général, et de saisir avec quelle progression cette volte-face

fut exécutée. Nous n'apprécions pas les faits: s'ils sont désobligeants, c'est en eux-mêmes, mais on ne saurait nous en vouloir de les rapporter sur pièces authentiques.

Une circulaire du 14 janvier 1886 disait: «La Congrégation des Rites a tenu, la semaine dernière, une réunion plénière devant le Souverain Pontife, pour approuver les miracles du Père de Montfort, fondateur des Missionnaires du St. Esprit et des Filles de la Sagesse. Trop de liens nous rattachent aux deux sociétés fondées par ce dévot serviteur de Jésus et de Marie pour que nous ne prenions pas une large part à l'allégresse encore contenue de ses enfants.»

Le 10 janvier de l'année suivante, une nouvelle circulaire sonnait déjà différemment. Nous y lisons: «Jetons les yeux sur le Bienheureux de Montfort, dont notre Père Deshayes était le sixième successeur et que nous pouvons jus-

tement et avec un noble orgueil appeler aussi notre Père ou du moins notre grand Père."

Enfin, le 6 janvier 1888, toutes les hésitations tombent sous une affirmation tranchée: "Vous savez, disait le Très Cher Frère général, que les fêtes de la Vénération de notre Bienheureux Père de Montfort sont fixées à Rome au 23 janvier... Nous nous sommes demandé quel était notre devoir, en cette circonstance solennelle. L'exemple des deux communautés, nos soeurs, et par dessus tout, vos désirs, nous déterminent à prendre part à cette manifestation catholique. Enfants du Vénération de Montfort, nous avons encore un motif de plus d'entreprendre ce voyage. Vous vous unirez à nous pour remercier le Souverain Pontife de la couronne de sainteté qu'il daigne déposer, de la part de Dieu, sur le front de celui que nous nous glorifions d'appeler notre Père. Il nous sera doux de penser que notre

vénéré Père Deshayes sera au milieu de nous pour acclamer le saint Apôtre. Nous ne doutons pas qu'il lui demande de jeter un regard de complaisance sur ses trois familles."

Le terrain était préparé. Au mois de ~~juin~~ ~~1844~~ de la même année, les Frères, réunis pour leur Xe chapitre général, décidèrent "par un vote presque unanime," nous dit-on, que le Père de Montfort, récemment béatifié, était "leur vrai fondateur." C'était, nous l'avons vu, renier leur origine, donner un démenti à tout leur passé, à leurs généraux dans tous leurs actes officiels, au Père Deshayes lui-même, à tous les témoins les plus rapprochés des événements.

Cette position posthume, où ils se sont fortement engagés, les Frères ont essayé de la soutenir, en déformant les faits, grossissant les uns, atténuant les autres. Les héritiers du Bienheureux de Montfort, ne pouvaient, on le conçoit,

laisser passer sans protestations, un pareil remaniement de leur histoire. Pour démontrer les titres du Père Deshayes vis-à-vis de St .Gabriel, nous n'avons invoqué que des témoignages irrécusables. Depuis 1888, date où, après 67 ans, ils ont dépossédé, de son titre de fondateur, le Père Deshayes, en faveur du Bienheureux de Montfort, les Frères ont redit et fait répéter, par des voix complaisantes, la thèse qu'ils ont cru devoir adopter. Une critique historique consciencieuse prouverait sans peine que ces affirmations tardives, inspirées par les besoins d'une cause, sont sans valeur: elles contredisent, en effet, tous les documents primitifs et désintéressés qui seuls sont les sources de l'histoire véridique: à la vue réelle du passé, on cherche à substituer, après coup, un point de vue personnel, <sup>on s'efforce à créer une légende.</sup> Tout esprit impartial conclura avec Monseigneur Laveille. "Nous croyons,

après un examen attentif des raisons alléguées de part et d'autre, qu'il convient d'attribuer à Monsieur Deshayes un autre titre que celui de continuateur."

La Sacrée Congrégation des Evêques et Réguliers, préparant l'approbation de l'Institut de St. Gabriel, a été amenée à examiner la question du fondateur. Deux rapports officiels avaient conclu que les Frères ne peuvent se réclamer du Bienheureux de Montfort. La Sacrée Congrégation, en date du 9 février 1918, a déclaré ne pas vouloir trancher sur ce point la question historique, la seule qui était en jeu; elle permet seulement aux Frères de se placer sous le patronage du Bienheureux et de l'invoquer comme père: c'est, ajoute-t-elle, dans ce sens que devront être délivrés et interprétés le décret de louange et les constitutions.

Qu'on juge, par ce bref exposé, s'il est

exact d'avancer que les Frères de St. Gabriel furent fondés par le Bienheureux de Montfort. Leur fondation première remonte à Monsieur Gabriel Deshayes, alors que celui-ci occupait la cure d'Auray: les données historiques de quel- que prix le proclament unanimement. Si nous nous sommes attardés à en faire la démonstration, c'est parce qu'on s'est plu à entasser des nuages autour de cette question.

par la révolution de 1830, pour recommencer en 1837; elles ont toujours continué depuis lors; mais ces pieux exercices se font aujourd'hui dans un local beaucoup plus vaste et dans des conditions plus favorables.

le 22 janvier 1792, le Révérend Père Supérieur a acheté de Monsieur Lamoignon, plusieurs meubles, entre autres deux pièces de terre de la métairie de la Barre, dont l'une en laines, l'autre en gaines, contenant ensemble 100 ares et renfermant maintenant dans l'enclos de la